



**INTERNATIONAL COMMUNITY
— SCHOOL OF ABIDJAN —**

**TERMES DE REFERENCE POUR L'INVENTAIRE
PHYSIQUE DES IMMOBILISATIONS AU 31
JUILLET 2023**



TERMES DE RÉFÉRENCE POUR L'INVENTAIRE DES IMMOBILISATIONS AU 31 JUILLET 2023

I- GENERALITES

L'ICSA (International Community School of Abidjan) est une organisation associative ayant pour vocation de dispenser l'enseignement suivant les standards internationaux aux enfants de la maternelle à la terminale. A ce titre l'École prépare les futurs diplômés au Baccalauréat International afin de leur donner la chance d'intégrer n'importe quelle université de renom à travers le monde.

Dans le cadre de sa mission, l'ICSA envisage de recruter un consultant en vue de la réalisation de l'inventaire physique des immobilisations au 31 juillet 2023 afin d'exprimer une opinion professionnelle sur la situation financière des équipements de l'École et s'assurer que ces immobilisations mis à la disposition de l'École sont utilisés aux fins pour lesquels elles ont été acquises.

Il s'agit pour ICSA de recruter un consultant pour faire l'inventaire physique, la valorisation, l'établissement d'un fichier des immobilisations, la dotation aux amortissements et l'enregistrement comptable desdits immobilisations.

Le nombre total des sites les équipements sont disposés comme suit :

-le campus de l'École situé à la Riviera 3

-30 appartements et villas situés dans les environs de la Riviera 3

L'ensemble des équipements identifiés sera répertorié dans un tableau comme suit ;

Code famille	Libellé famille	Nature du bien	Num compte immobilisation	Durée amortissement	Num compte amortissement	Num compte dotation	N° cpte Valeur nette Comptable	N° cpte Créance sur cession	N° cpte Produit de cession	Section analytique (2)

Les dotations aux amortissements doivent calculés et transcrits selon le tableau ci-dessous ;

Code immobilisation	Désignation de l'immobilisation	Compte immobilisation	Famille d'immobilisation	Lieu	Duré en année/mois	Date Mise en service (2)	Valeur d'acquisition	AMORTISSEMENTS			Valeur Résiduelle	Section analytique
								Antérieurs	Exercice	Total		



L'École mettra à la disposition des équipes du consultant des moyens nécessaires pour assurer le déplacement des équipes du Consultant sur les lieux des villas et appartements donc par conséquent ces frais ne devront pas faire partie de l'offre financière.

Afin de gérer de façon efficace l'ICSA dispose d'une base de données de ses équipements mais qui n'est pas à jour.

II- LES NORMES ET PRATIQUES PAR RAPPORT AUX IMMOBILISATIONS

a-Normes comptables

Les principes comptables généralement admis tels qu'ils ressortent du Système Comptable OHADA sous-entendent la tenue d'une comptabilité de l'École. Ces principes sont, en cas de nécessité, adaptés pour tenir compte des particularités propres aux équipements.

Permanence des méthodes

Le plan comptable fournit un cadre standardisé. A ce cadre réglementaire s'ajoute le cadre spécifique défini par l'organisation et qui régit les procédés d'enregistrement et de présentation de l'information financière et comptable.

Le principe de permanence des méthodes a pour but de permettre la comptabilité des résultats dégagés et de la situation entre différentes périodes. Par conséquent, sauf changement exceptionnel dans la situation de l'organisation, la présentation des états financiers comme méthode d'évaluation ne peuvent être modifiés d'un exercice à l'autre.

Coût historiques

Ce principe repose sur le maintien dans les comptes des éléments de son patrimoine (actif & passif) évalués à leur coût d'entrée d'origine, c'est-à-dire à leur coût historique.

L'autre aspect de ce principe est l'évaluation de ces éléments en données monétaires fongibles permanentes, en l'occurrence en franc CFA, En d'autres termes, il consiste à tenir compte de la valeur nominale de la monnaie sans référence aux variations de son pouvoir d'achat.

b-Pratique comptable

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur coût complet comprenant :

- Le prix d'achat définitif
- Les charges accessoires rattachées directement à l'opération d'achat
- Les charges d'installation qui sont nécessaires pour mettre le bien en état d'utilisation



Toutes les immobilisations acquises sur les ressources de l'École sont localisées sur le campus et celles mises à la disposition des enseignants expatriés sont localisées dans les villas et appartements à l'exception de ceux mis à la disposition de l'École par l'ambassade des USA reste la propriété de l'École et sont comptabilisés comme tel en classe 2.

i. Amortissement et provisions

Depuis 2017, aucune dotation aux amortissements et provisions n'est pratiquée.

ii. Dotation au report à nouveau

N'ayant pas un but lucratif, l'École ne vise pas à produire des résultats financiers. Les ressources de l'École sont constituées des frais de scolarité facturés aux parents que l'École utilise pour ses dépenses de fonctionnement ou d'investissement. Les ressources dégagées à la fin d'un exercice sont portées au compte report à nouveau.

iii. Organisation comptable par rapport aux immobilisations

L'ICSA est soumise aux dispositions générales en matière de droit des sociétés de l'Acte Uniforme OHADA et est tenue de mettre en place une comptabilité destinée à l'information externe comme à son propre usage. Il doit à cet effet :

- Classer, saisir et enregistrer dans sa comptabilité toutes les opérations traitées avec le tiers ou effectuées dans le cadre de sa gestion interne ;
- Produire les documents comptables obligatoires et les informations nécessaires aux besoins de ses tiers.

III-DOCUMENTATION SUR LES IMMOBILISATIONS

Le consultant sélectionné aura un bureau à sa disposition et un accès complet à tout moment aux jours et heures ouvrables ; aux archives et documents (avec possibilité de photocopier les documents jugés utiles), y compris les livres comptables, le manuel de procédures, les dispositions légales, les documents de base de l'École, les budgets, les contrats et tout autre document justificatifs (jugés nécessaires par le Consultant).

Le consultant pourra aussi prendre contact avec toutes autres personnes ou firmes concernées par la gestion de l'École afin de lui permettre de se prononcer d'une manière indépendante.

La comptabilité est tenue sous le logiciel Sage. Celui-ci intègre la gestion de la comptabilité et des immobilisations.

IV-CADRE L'INVENTAIRE



a-Objectif général de l'inventaire

La mission du consultant retenu consistera en la réalisation des prestations suivantes :

- le repérage de tous les biens de ICSA sur le campus et ailleurs (logements);
- La réalisation de l'inventaire physique des immobilisations d'ICSA (au niveau du campus et dans les villas et appartements dont nous sommes que locataires) ;
- La mise en place d'un système de comptage à code barre
- Le rapprochement de cet inventaire avec l'actif immobilisé inscrit dans les livres comptables ;
- l'identification des biens (marquage des références sur les biens);
- la valorisation de ces biens, dans la mesure si possible;
- l'enregistrement comptable des biens valorisés et le cas échéant les amortissements pratiqués ou à pratiquer;
- L'enregistrement des biens inventoriés dans le logiciel Sage Immobilisation;
- Proposition d'écriture comptable des résultats de l'inventaire physique

V-CRITÈRES D'ÉVALUATION DES OFFRES

Le consultant sera recruté sur la méthode de sélection fondée sur la qualité et le cout. Apres les manifestations d'intérêts. Les cabinets présélectionnés recevront une demande de proposition technique et financière qu'ils devront déposer le moment venu. Les offres techniques et financières seront évaluées conformément aux critères d'évaluation ci-dessous :

Les offres seront évaluées aux plans technique et financier

a-évaluation des offres techniques

Les critères, sous-critères d'évaluation et leurs poids respectifs sont les suivants :

(i)	Expérience pertinente du consultant pour la mission :	10 points
i.1	expérience en inventaires des immobilisations : 5 points	
i.2	expérience en immobilisations des Ecoles : 3 points	
i.3	expérience en inventaires des organisations anglophones : 2 points	
(ii)	Conformité du plan de travail et de la méthode proposée aux termes de référence	
(a)	Méthodologie et précisions apportées aux TDR	20 points
(b)	Plan de travail et principales tâches	05 points
(c)	Moyens matériels et humains	05 points
	Total des points pour le critère (ii) :	30 points



(iii) Qualification et compétences du personnel clé pour la mission :

- a) Un (1) Expert-Comptable diplômé 40 points
Un Expert-Comptable diplômé justifiant d'au moins cinq (5) ans d'expérience d'audit financier et ayant réalisé au cours des cinq (5) dernières années au moins deux (2) missions similaires (inventaires des immobilisations).
- b) Un directeur de mission : 20 points
Titulaire d'un diplôme universitaire de niveau Bac+ 5 au moins ou équivalent, ayant au moins cinq (5) d'expérience professionnelle et prouvant qu'il a accompli au moins deux (2) missions d'inventaire au cours des cinq (5) dernières années.

Total des points pour le critère (iii) : 60 points

Total général 100 points

Le nombre de points attribués à chaque poste ou discipline ci-dessus est déterminé en tenant compte de trois sous-critères suivants et des pourcentages de pondération pertinents :

1) Qualifications générales	30%
2) Pertinence avec la mission	60%
3) expérience du secteur éducatif et connaissance de l'anglais	10%
Pondération total	100%

Le score technique minimum TS requis pour être admis est de 70 points

b-Evaluation des offres financières

A l'issue de l'évaluation technique, les enveloppes contenant les offres financières qui n'ont pas été éliminées au cours de l'évaluation technique seront ouvertes.

Le comité d'évaluation s'assurera que l'offre financière satisfait à l'ensemble des prescriptions de forme. Si ce n'est pas le cas, elle peut être rejetée. Tout rejet fondé sur ces motifs sera dûment justifié dans le rapport d'évaluation.

Le comité d'évaluation procédera à la comparaison financière des honoraires et les montants forfaitaires des différentes offres financières. L'offre présentant les honoraires et les montants forfaitaires les plus bas reçoit 100 points. Les autres offres se verront attribuer une note calculée selon l'équation suivante :



Note financière = (total des honoraires et montant forfaitaires les plus bas / total des honoraires et montants forfaitaires de l'offre en question) x 100.

Lors de l'évaluation des offres financières, le comité d'évaluation comparera uniquement le total des honoraires et les montants forfaitaires.

c-Notation globale

Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse résulte d'une pondération de la qualité technique et du prix des offres selon une clef de répartition 70/30. A cet effet :

- les points attribués aux offres techniques sont multipliés par un coefficient de 0,70
- les points attribués aux offres financières sont multipliés par un coefficient de 0,30

d-Négociation de l'offre

La négociation est l'étape qui prendra la forme d'entretien entre ICSA et le Cabinet classé PREMIER à l'issue de l'évaluation des offres techniques et financières. Si à l'issue de cette négociation, les deux parties s'accordent, alors un contrat sera soumis par ICSA à la signature du Cabinet. Au cas contraire, l'ICSA passe au Cabinet suivant.

VI-RÉVISION, MODIFICATION ET RUPTURE ANTICIPÉE

L'ICSA se réserve le droit d'apporter toute modification ultérieure au présent appel d'offre ou de ne donner aucune suite.

Il est porté à la connaissance des consultants que les présents termes de référence peuvent être revus et actualisés en fonction des résultats de la première mission d'inventaire et des changements dans l'exécution du projet.

VII-SOUSSION DES OFFRES

Veillez soumettre vos offres par courrier électronique à head.operations@icsabidjan.org au plus tard le 30 avril 2023 à minuit. En cas de questions vous pouvez également les adresser à head.operations@icsabidjan.org.